



10278
02250

DU LAC DES TERMES
628 CHEMIN DE GRUFFIEL
46500 ISSENDOLUS

Le 5 mars 2026

Vos références :

PRET RELAIS AGRI INVESTMT 10278 02250 00020808506

Objet : Votre tableau d'amortissement actualisé

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit un crédit PRET RELAIS AGRI INVESTMT, dans notre établissement et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous adressons le tableau d'amortissement actualisé de votre crédit.

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Laurent BARONE

Chargé d'affaires agriculture-viticulture Agri.

PRET RELAIS AGRI INVESTMT 10278 02250 00020808506
 Devise : EUR
 Objet de financement : RELAIS TVA
 Crédit accordé : 26200,00 EUR
 Encours (hors incidents non régularisés) : 19544,88 EUR
 Taux indexé actuel (hors assurance) : 4,70 %

Récapitulatif des évènements passés

Date de l'évènement	Type d'évènement	Capital dû avant l'évènement	Capital	Intérêts	Assurance groupe et frais (2)	Echéance assurance groupe comprise (2)
23/11/2024	Déblocage	0,00	1515,00	0,00	0,00	0,00
28/11/2024	Déblocage	1515,00	5140,12	0,00	0,00	0,00
01/12/2024	Échéance intérêt	6655,12	0,00	4,30	0,00	4,30
01/01/2025	Échéance intérêt	6655,12	0,00	31,60	0,00	31,60
01/02/2025	Échéance intérêt	6655,12	0,00	31,60	0,00	31,60
01/03/2025	Échéance intérêt	6655,12	0,00	26,05	0,00	26,05
14/03/2025	Déblocage	6655,12	4354,17	0,00	0,00	0,00
01/04/2025	Échéance intérêt	11009,29	0,00	36,64	0,00	36,64
05/04/2025	Déblocage	11009,29	472,58	0,00	0,00	0,00
11/04/2025	Déblocage	11481,87	7576,59	0,00	0,00	0,00
01/05/2025	Échéance intérêt	19058,46	0,00	63,60	0,00	63,60
01/06/2025	Échéance intérêt	19058,46	0,00	74,61	0,00	74,61
17/06/2025	Déblocage	19058,46	3730,98	0,00	0,00	0,00
18/06/2025	Remboursement anticipé partiel	22789,44	- 2789,44	0,00	0,00	- 2789,44
27/06/2025	Remboursement anticipé partiel	20000,00	- 3865,68	0,00	0,00	- 3865,68
01/07/2025	Échéance intérêt	16134,32	0,00	72,80	0,00	72,80
03/07/2025	Déblocage	16134,32	1871,61	0,00	0,00	0,00
01/08/2025	Échéance intérêt	18005,93	0,00	71,36	0,00	71,36
26/08/2025	Déblocage	18005,93	368,68	0,00	0,00	0,00
28/08/2025	Déblocage	18374,61	1170,27	0,00	0,00	0,00
01/09/2025	Échéance intérêt	19544,88	0,00	72,73	0,00	72,73
01/10/2025	Échéance intérêt	19544,88	0,00	76,52	0,00	76,52
01/11/2025	Échéance intérêt	19544,88	0,00	76,52	0,00	76,52
01/12/2025	Échéance intérêt	19544,88	0,00	76,52	0,00	76,52
01/01/2026	Échéance intérêt	19544,88	0,00	76,52	0,00	76,52
01/02/2026	Échéance intérêt	19544,88	0,00	76,52	0,00	76,52
01/03/2026	Échéance intérêt	19544,88	0,00	76,52	0,00	76,52

Echéances à venir (1)

Date de l'évènement	Type d'évènement	Capital dû avant l'évènement	Capital	Intérêts	Assurance groupe et frais (2)	Echéance assurance groupe comprise (2)
01/04/2026	Echéance	19544,88	0,00	76,52	0,00	76,52
01/05/2026	Echéance	19544,88	0,00	76,52	0,00	76,52
01/06/2026	Echéance	19544,88	0,00	76,52	0,00	76,52
01/07/2026	Echéance	19544,88	19544,88	76,52	0,00	19621,40

CAISSE DE CREDIT MUTUEL CAHORS, Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée

19 BOULEVARD GAMBETTA 46000 CAHORS - Régie par les art. L511-1 et s. du CMF - RCS CAHORS 320773484

TVA intracommunautaire FR 51 320 773 484 - Intermédiaire en opérations d'assurance : ORIAS 07003758 CCM affiliée à la CF de CM www.orias.fr

Médiateur du Crédit Mutuel 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi Lune www.lemediateur-creditmutuel.com

Pour toute demande sur la bonne exécution du contrat ou réclamation d'un consommateur : 09 69 36 05 05 (appel non surtaxé)

Total prévisionnel

	Capital	Intérêts	Assurance groupe et frais (2)	Echéance assurance groupe comprise (2)
	26200,00	1250,49	0,00	27450,49

Si le prêt n'est pas entièrement débloqué, l'échéancier définitif ne pourra être délivré que lors du dernier déblocage.

(1) Sur la base du capital débloqué et du taux d'intérêt connu au jour de l'édition, hors impayés éventuels.

(2) Dans le cas où l'assurance groupe n'est pas prélevée par le prêteur, l'échéancier de prélèvement des cotisations est communiqué par l'assureur.